

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
lundi 1 juillet 2019

6^{ème} Commission
N° CP-2019-7-6-13

Service instructeur

DEAA - service appui administratif et financier

Service consulté

Service Attractivité des Territoires

POLITIQUE EN FAVEUR DE LA MONTAGNE

PARTICIPATIONS DÉPARTEMENTALES AU FONCTIONNEMENT ET AUX INVESTISSEMENTS COURANTS ANNUELS 2019

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'attribuer les participations statutaires 2019 du Département en faveur des syndicats mixtes d'aménagement de montagne du Lac Blanc, de la Vallée de Munster, du Markstein Grand-Ballon, au titre :

- des dépenses de fonctionnement pour un montant de 544 600 €,
- des investissements courants annuels pour un montant de 40 000 €.

I. Participations départementales au fonctionnement

Les statuts des syndicats mixtes d'aménagement des stations de montagne prévoient que les membres du syndicat participent à l'équilibre du budget de fonctionnement, pour lequel les recettes commerciales issues des biens affermés ou loués ne permettent pas d'assurer l'équilibre.

Pour mémoire, le syndicat mixte, maître d'ouvrage, perçoit toutes les recettes en provenance des équipements transférés dont taxe sur les remontées mécaniques, redevance de service public, redevance d'affermage, mais en contrepartie, il supporte toutes les dépenses liées à ces équipements, à l'exception des dépenses d'exploitation des remontées mécaniques ou relevant des services commerciaux.

Les dépenses de fonctionnement prises en compte dans les budgets des syndicats concernent, notamment :

- les frais de personnel du syndicat mixte,
- l'ensemble des moyens de secours en personnel et équipement.

Les syndicats du Markstein Grand-Ballon et de la Vallée de Munster assurent aussi la gestion de l'eau et de l'assainissement.

Les participations statutaires sont réparties de la manière suivante :

Syndicats mixtes / Sites concernés	Participation statutaire au budget de fonctionnement général	Participation statutaire au budget eau/assainissement
Syndicat Mixte du Lac Blanc <i>Site d'intérêt départemental du Lac Blanc</i>	50 % Département 50 % CC sur le reste à charge	<i>non concerné</i>
Syndicat Mixte de la Vallée de Munster/Hautes-Vosges <i>Site d'intérêt départemental du Schnepfenried</i> <i>Sites d'intérêt local du Gaschney et du Tanet</i>	50 % Département 50 % CC sur le reste à charge	eau et assainissement Gaschney : 72,60 % Département 27,40 % communes
Syndicat Mixte du Markstein Grand-Ballon <i>Site d'intérêt départemental du Markstein</i> <i>Site d'intérêt local du Grand Ballon</i>	50 % Département 50 % CC sur le reste à charge	eau : 88,80 % Département 11,20 % CC assainissement : 74,60 % Département 25,40 % CC

La participation départementale se décompose comme suit :

Syndicats mixtes	Participations CD68 2019 (€)
SM d'Aménagement du site du Lac Blanc	150 000 (*)
SM d'Aménagement des stations de la Vallée de Munster-Hautes/Vosges	145 700 (*)
SM d'Aménagement du Massif du Markstein Grand-Ballon	248 900 (*)
Total	544 600

(*) Montants identiques à 2018.

II. Participations départementales pour les investissements courants annuels

Les statuts des syndicats mixtes d'aménagement des stations de montagne prévoient que les membres du syndicat participent au financement des investissements courants annuels selon les dispositions ci-dessous :

Syndicats mixtes et sites concernés	Dispositions statutaires
Syndicat mixte du Lac Blanc <i>Site d'intérêt départemental du Lac Blanc</i>	50 % Département 50 % Com/Com de la Vallée de Kaysersberg
Syndicat mixte de la Vallée de Munster <i>Site d'intérêt départemental du Schnepfenried</i> <i>Sites d'intérêt local du Gaschney et du Tanet</i>	50 % Département 50 % Com/Com de la Vallée de Munster
Syndicat Mixte du Markstein Grand-Ballon <i>Site d'intérêt départemental du Markstein</i> <i>Site d'intérêt local du Grand Ballon</i>	50 % Département 25% Com/Com de la Vallée de Saint-Amarin 25 % Com/Com de la Région de Guebwiller

Les investissements courants annuels concernent les dépenses récurrentes comme par exemple : le renouvellement du matériel des secouristes, la réparation et la remise en état des motoneiges, etc...

Ces dépenses figurent aux budgets des syndicats mixtes.

Afin d'éviter une multiplicité de petits dossiers, une participation départementale annuelle globale est allouée à chaque syndicat mixte, selon le tableau récapitulatif ci-dessous :

Syndicats mixtes	Participations CD68 2019 (€)
SM du Lac Blanc	20 000 (*)
SM de la Vallée de Munster	10 000 (*)
SM du Markstein Grand-Ballon	10 000 (*)
TOTAL	40 000

(*) Montants identiques à 2018.

Lors du vote du budget primitif 2019, l'Assemblée départementale a inscrit les crédits correspondants.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer au profit des syndicats mixtes d'aménagement de montagne les participations statutaires 2019 suivantes :
 - 544 600 € pour les dépenses de fonctionnement, réparti comme suit :
 - 150 000 € pour le Syndicat Mixte d'Aménagement du site du Lac Blanc,

- 145 700 € pour le Syndicat Mixte d'Aménagement de stations de la Vallée de Munster/Hautes-Vosges,
- 248 900 € pour le Syndicat Mixte d'Aménagement du Massif du Markstein Grand-Ballon,
- de prélever les crédits correspondants sur programme F744, chapitre 65, fonction 94, nature 6561.

Ces participations seront versées en une seule fois.

- 40 000 € au titre des investissements courants annuels, selon la répartition suivante :
 - 20 000 € pour le Syndicat Mixte d'Aménagement du site du Lac Blanc,
 - 10 000 € pour le Syndicat Mixte de la Vallée de Munster,
 - 10 000 € pour le Syndicat Mixte du Markstein-Grand Ballon,
- de prélever les crédits correspondants sur programme F244, chapitre 204, fonction 94, nature 204151.

Ces participations seront versées en une seule fois dès présentation des justificatifs correspondants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT